



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Dr Daniel Laufer quitte la fonction de Médecin Cantonal pour occuper de nouvelles fonctions au CHUV

Le Médecin Cantonal, le Docteur Daniel Laufer, quitte les fonctions qu'il occupait depuis 5 ans, pour soutenir l'activité pédiatrique du CHUV, notamment dans des domaines particulièrement sensibles.

A l'occasion du départ à la retraite du Chef du Service de la Santé Publique (SSP) et suite à une analyse commune et partagée, il est apparu au Chef du Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) et au Médecin Cantonal qu'il y avait lieu de restructurer l'organisation de la direction de ce service, pour ce qui concerne les activités médicales.

En effet, le positionnement du Médecin Cantonal, en tant que 2ème Chef de service du SSP, et l'augmentation de la charge administrative couverte par son activité, rendaient souhaitable une organisation hiérarchique moins complexe. Vu l'activité très vaste de ce service, il est apparu plus simple et plus adéquat que l'organigramme comporte un seul chef de service et deux chefs de service adjoints couvrant de manière transverse l'ensemble de l'activité du service, l'un, qui existe déjà, sous l'angle des problématiques de planification et de financement des activités sanitaires, et l'autre, à créer, qui couvre les problématiques d'ordre médical avec fonction de Médecin Cantonal.

Dans ce contexte, le Docteur Daniel Laufer, préférant réorienter sa carrière pour privilégier une pratique professionnelle plus clinique, a trouvé au sein du CHUV une nouvelle voie à sa convenance.

Dès le 1er octobre 2008, en sa qualité de médecin-adjoint auprès du Professeur Sergio Fanconi, chef du Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV, le Dr Laufer

pourra faire valoir ses compétences de pédiatre, alliées à son expérience de Médecin Cantonal. C'est ainsi qu'il sera plus particulièrement chargé de tâches inhérentes à la sûreté médicale des enfants sévèrement handicapés hébergés en institutions. Il aura également pour missions de développer la prise en charge des enfants atteints d'obésité et d'assurer un suivi des enfants souffrant de maladies chroniques.

La repourvue du poste de Médecin Cantonal sera réalisée après celle du chef du Service de la Santé Publique. L'intérim sera assuré par le Dr Eric Masserey, Médecin Cantonal adjoint.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2008

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

?P.-Y. Maillard, chef du DSAS, 021 316 50 04 ?D. Laufer, Médecin Cantonal, 021 316 42 46